



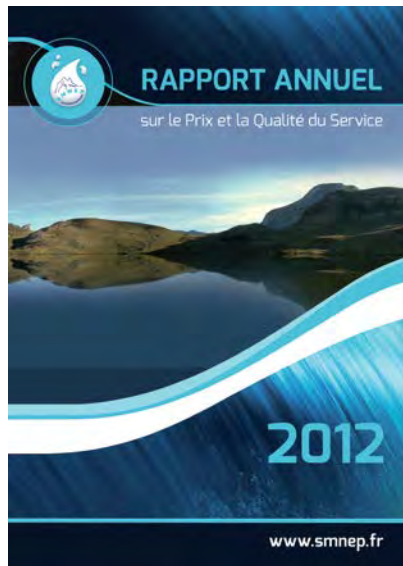
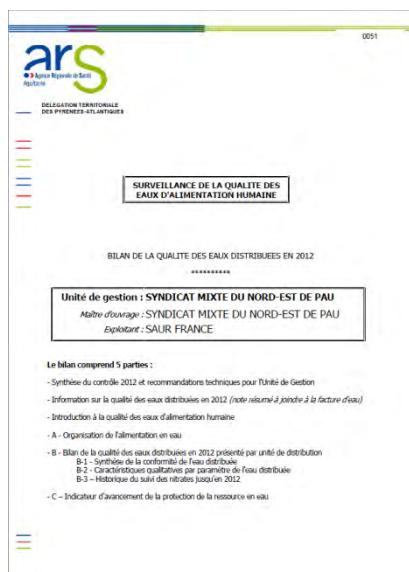
REUNION DU COMITE SYNDICAL

MARDI 30 AVRIL 2013

LE MOT DU PRESIDENT

RAPPORTS ANNUELS

- Bilan de la qualité de l'eau 2012 ARS
- RAD et compte d'affermage du délégataire 2012
- RPQS 2012
-



☞ Délibération « Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2012 »

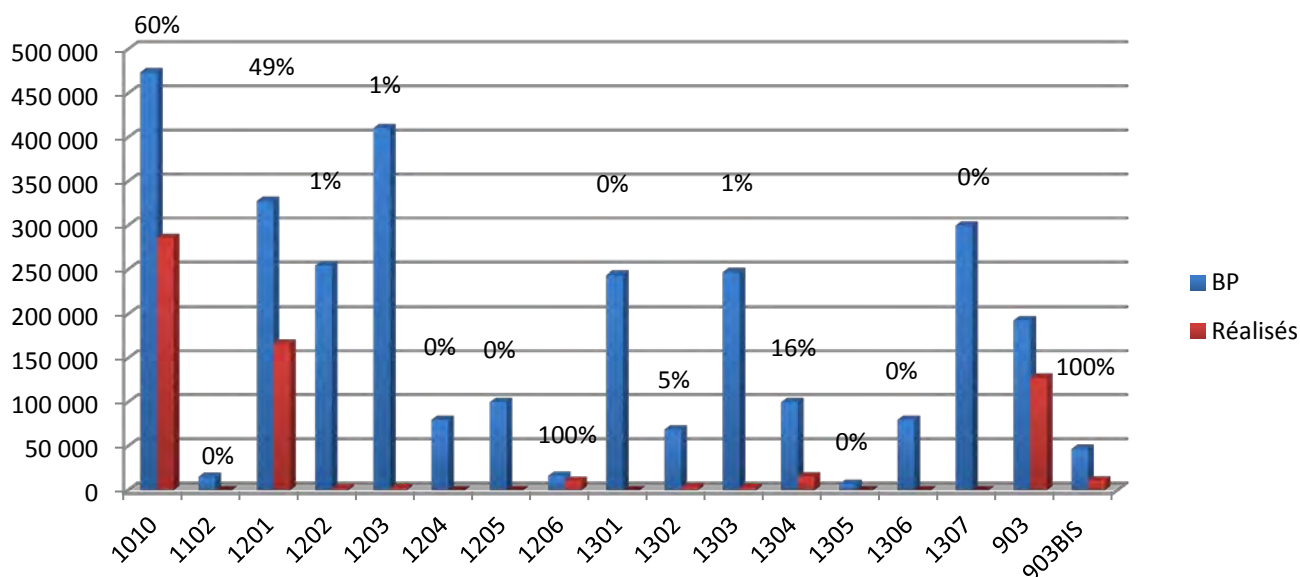
☞ Délibération « Adoption du rapport du délégataire SAUR pour l'année 2012 et bilan de l'ARS sur la qualité des eaux distribuées en 2012 »

☞ Délibération « Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2012 »

AVANCEMENT DES PROGRAMMES DU SMNEP, CONSOMMATION DES CREDITS

1010 - Traitement des boues d'Arthez-d'Asson
1102 - Etude aquifère AAC Bordes
1201 - Marché à bons de commande-réseaux
1202 - Mise en conformité des Aygues
1203 - Renouveau Luquet- Maucor
1204 - Etudes ressources secteur Gave de Pau
1205 - Etudes ressources Secteur Piémont
1206 - Aménagement espace technique
1301 - Modification du groupe de pompage
1302 - Sécurisation passerelle Lestelle Betharram

1303 - Diagnostic protection cathodique Aygues Pontacq
1304 - Protection des ouvrages
1305 - Acquisition pompe de secours Baudreix
1306 - Diagnostic prospective tronçon Aygues Pontacq
1307 - Aménagement ou extension de la MDE
903 - Interconnexion SIAEP Lembeye
903BIS - Interconnexion SIAEP Lembeye (canalisation SIAEP)



QUESTIONS DIVERSES

Suivi des arrêtés préfectoraux

- Arrêté préfectoral Arthez –d'Asson: 27 novembre 2012
- Arrêté interdépartemental Aygue Nègre: 20 décembre 2012
- Arrêté préfectoral Aygue Blanche: 27 novembre 2012. Recours gracieux de la commune de Louvie-Juzon auprès de Monsieur le Préfet en date du 18 janvier 2013

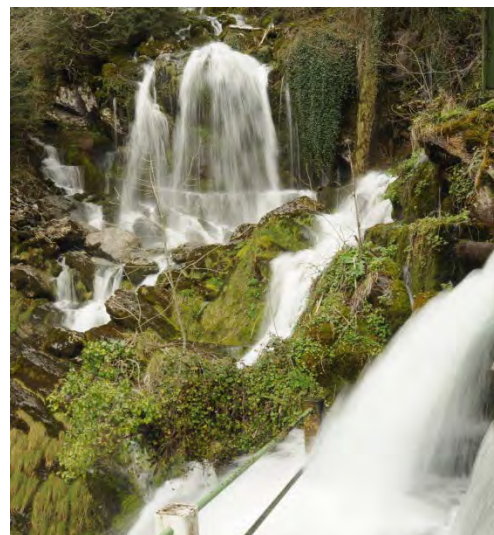
Les travaux de mise en conformité de l'usine d'Arthez-d'Asson s'achèveront mi-mai. Ils feront l'objet d'une réception avec l'Administration.

Pour les Aygues, le marché a été attribué à SAUR (programme 1202). La prestation sera réalisée dès que les conditions climatiques le permettront.

Assimilation

 [Délibération « Classement démographique du Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau »](#)

Stagiaires – Bastien BOUDRY et Bastien PEDELACQ



INAUGURATION ARTHEZ-D'ASSON

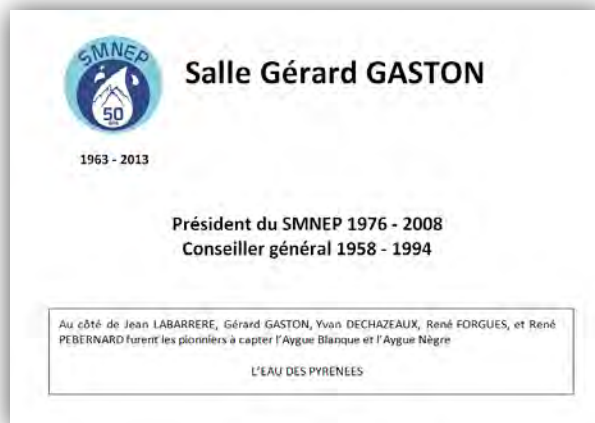
Le SMNEP inaugurera les travaux de modernisation et de mise en conformité réalisés à l'usine d'Arthez-d'Asson. Cet événement qui sera aussi l'occasion de célébrer les 50 ans du syndicat se déroulera

le vendredi 14 juin à 17h,

sous la présidence de Monsieur Lionel BEFFRE, Préfet des Pyrénées-Atlantiques et en présence de Monsieur Georges LABAZEE, Président du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.



Plaque Gérard GASTON



Déroulement

16h – Arrivée des délégués du SMNEP

17h – Accueil.

17h30 – Protocole de l'inauguration, le ruban, plaque inauguration et plaque salle Gérard GASTON

17h45 – 18h45 – Visites 5 groupes – 5 sites

19h – Discours.

- Discours :
 - SMNEP (Président, Jean-Pierre PEYS)
 - Préfet
 - Conseil général (Président, Georges LABAZEE)
 - Agence de l'Eau Adour-Garonne (Directeur régional, Jean-Jacques BARREAU)

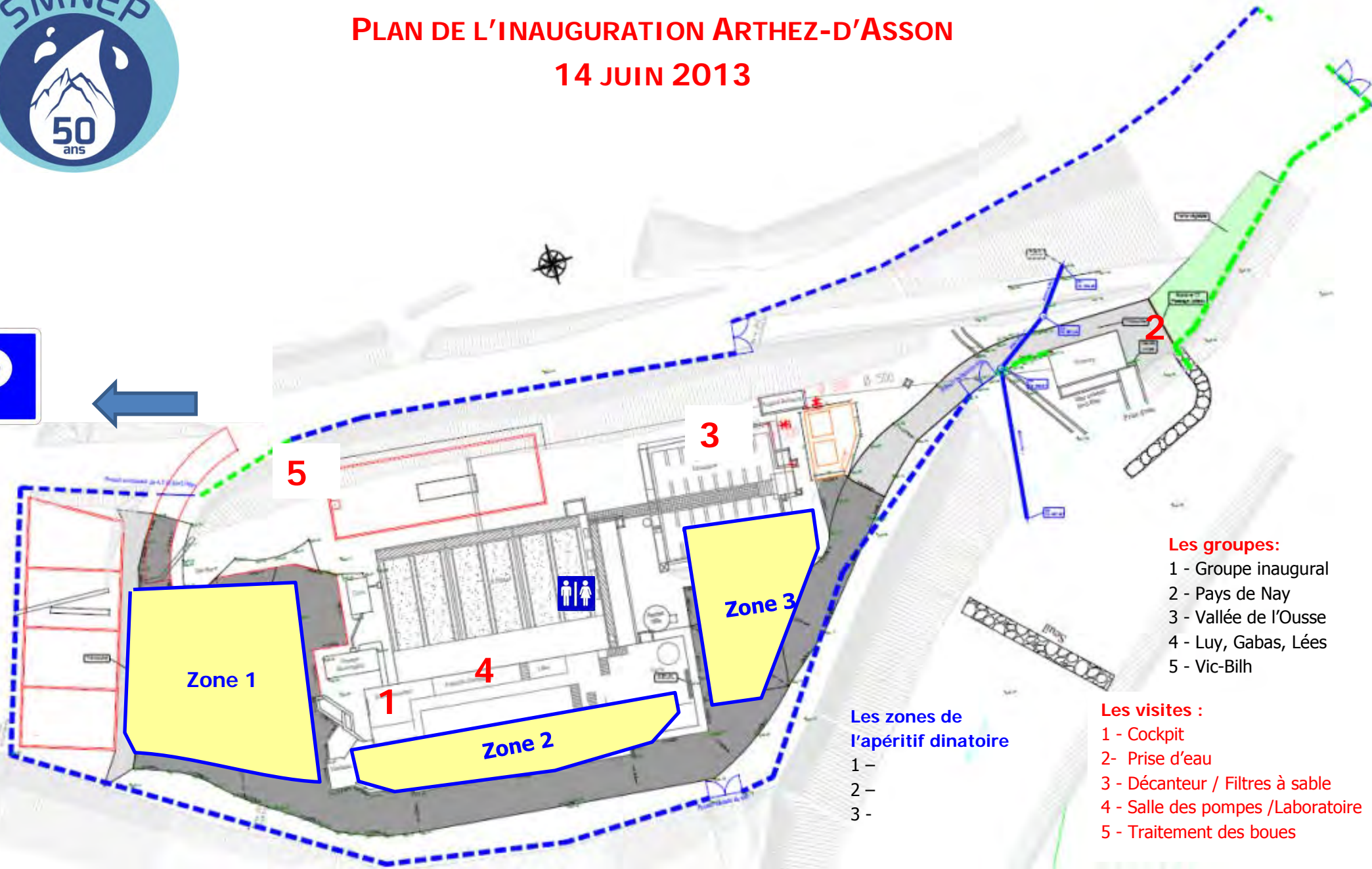
19h30 - Apéritif dinatoire autour de la station





PLAN DE L'INAUGURATION ARTHEZ-D'ASSON

14 JUIN 2013



Les groupes:

- 1 - Groupe inaugural
- 2 - Pays de Nay
- 3 - Vallée de l'Ousse
- 4 - Luy, Gabas, Lées
- 5 - Vic-Bilh

Les visites :

- 1 - Cockpit
- 2- Prise d'eau
- 3 - Décanteur / Filtres à sable
- 4 - Salle des pompes /Laboratoire
- 5 - Traitement des boues

Les zones de l'apéritif dinatoire

- 1 -
- 2 -
- 3 -



RAPPORT ANNUEL 2012

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (SMNEP), est une collectivité territoriale créée en 1963 dont la compétence est de produire de l'eau potable. 11 collectivités sont alimentées par le SMNEP, ce qui représente 100 000 habitants sur 1/4 du département des Pyrénées-Atlantiques.

L'année 2012 aura été marquée par la réforme territoriale. A l'issue de cette démarche, le SMNEP continuera à assurer la production.

Quant à la distribution, elle sera recentrée autour de quatre secteurs : Luy Gabas Léas, Pays de Nay, Vallée de l'Ousse, Vic-Bilh. Pour assurer sa mission, le SMNEP exploite de 12 ressources (protégées à 77%). En 2012, 9 931 069 m³ d'eau ont été prélevés. Compte tenu de la diversité des ressources, la collectivité dispose de 4 stations de production (Arthez-d'Asson, Lespielle, Lalongue et Burosse-Mendousse). L'eau est ensuite acheminée vers 10 ouvrages de stockage (réservoirs ou château d'eau), d'une capacité totale de 13 250 m³. Après stockage, l'eau est transportée par le biais de 189.3 kml de canalisations.

La réflexion initiée par le schéma directeur aura permis au SMNEP de se doter d'une politique de renouvellement de réseau, dont l'objectif est l'augmentation des rendements (aujourd'hui situé à 88.8 %). La première tranche de renouvellement a été inscrite au programme pluriannuel d'investissement 2013 - 2016.

En 2012, 8 289 196 m³ ont été vendus aux collectivités adhérentes avec une baisse de la consommation de 0.6% (par rapport à 2011). Cette diminution est le fruit d'une politique de recherches de fuites des syndicats de distribution couplée à un abaissement des consommations des abonnés.

D'un point de vue qualitatif, l'eau distribuée est 100% conforme à la réglementation. Des programmes d'amélioration ont été engagés, notamment sur l'optimisation de l'usine de Lespielle, l'implantation d'analyseurs de chlore sur l'ensemble du réseau, la mise en place d'une démarche d'amélioration de la qualité des forages de Bordes suite au classement en captages prioritaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, un nouveau contrat de délégation de service public est en vigueur. A l'issue d'une année de procédure, la société SAUR a été retenue. Ce nouveau partenariat garanti au SMNEP une véritable maîtrise du service. Parmi les améliorations, on retiendra une baisse de 35.7% de la part du délégataire. Cette diminution a permis à la collectivité de maintenir un prix de l'eau constant et ainsi d'augmenter la part liée à l'investissement.

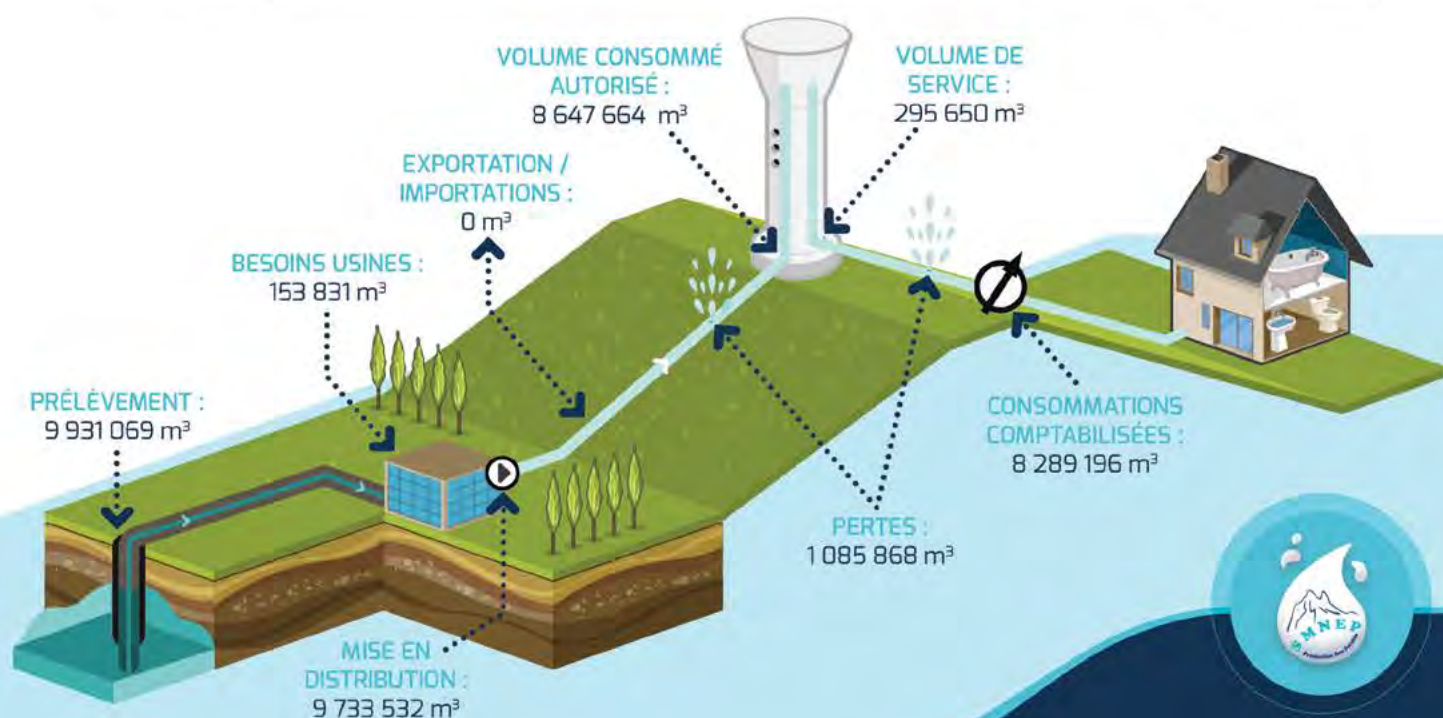
Les 1 635 019,74 € de recettes liées à la vente d'eau,

auront permis au SMNEP de réaliser les programmes suivants :

- Sécurisation du SIAEP de Lembeye
- Finalisation du Schéma Directeur
- Modernisation de l'usine d'Arthez-d'Asson tranche 2 et 3
- Mise en conformité de l'usine de Burosse-Mendousse
- Traitement des boues de l'usine d'Arthez-d'Asson
- Mise en conformité des Aygues
- Etude de recherche en eau secteur Gave de Pau
- Etude de recherche en eau secteur Piémont

SYNTHESE ANNUELLE DES INDICATEURS

CRITÈRE	UNITÉ	2011	2012
Ressource			
Volume prélevé	m ³	9 834 715	9 931 069
Indice de protection de la ressource	%	70,1	77
Production			
Volume produit	m ³	9 653 457	9 733 532
Ratio consommation énergétique	KW/m ³	0,47	0,48
Réseau			
Linéaire	Kml	184,4	189,3
Connaissance du réseau	Pts/80	60	80
Rendement	%	91,3	88,8
Indice volumes non consommés	m ³ /Km/j	19,3	20
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /Km/j	12,5	15,7
Renouvellement	Km	0	0
Stockage			
Volume stockage	m ³	13 250	13 250
Volume de service	m ³	457 100	295 650
Consommation			
Volume vendu	m ³	8 352 014	8 289 196
Qualité (analyses ARS)			
Bactériologique	Nbre analyse/ conformité	50 / 100%	50 / 100%
Physico-chimique	Nbre analyse/ conformité	53 / 98%	53 / 100%
Tarifs et recettes			
Part syndicale	€	0,195	0,195
Recette syndicale	€/m ³	1 624 526,84	1 635 019,74
Part délégataire	€	0,1350	0,1419
Recette délégataire	€/m ³	1 136 495,23	1 185 004,36





**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 30 avril 2013

OBJET : Classement démographique du Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau

Date de la convocation : 11 avril 2013

L'an deux mille treize et le trente du mois d'avril à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, FRECHOU, GARROT, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, OUSTRIC, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME, SANSOT et TRUCO

Etaient absents et excusés : 6

Nbre de délégués : 18

Nbre de délégués en exercice : 24

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 18

M GARROT a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 27 novembre 2009 il avait soumis au Comité Syndical le classement du Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau dans la tranche démographique des communes de 2 000 à 10 000 habitants. Le Comité syndical à l'unanimité a entériné cette décision.

Monsieur le Président rappelle que la Préfecture des Pyrénées Atlantiques avait émis des observations quant au classement du SMNEP dans la présente tranche démographique. Il rappelle que le syndicat est un syndicat reconnu d'intérêt départemental et qu'il gère le service de production d'eau potable pour le compte de 166 communes représentant une population de près de 90 000 habitants.

Les domaines d'intervention (gestion administrative et financière, suivi et contrôle du contrat de DSP, contrôle des travaux et des ouvrages, étude des dossiers, ...) et le suivi nécessitent une technicité qui requiert un personnel ayant des compétences du niveau de la catégorie A. Afin de permettre des recrutements d'un bon niveau et assurer des déroulements de carrière convenables, il avait proposé de retenir un classement dans la tranche démographique des communes de 2 000 à 10 000 habitants.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à confirmer le classement du SMNEP dans la tranche démographique des communes de 2 000 à 10 000 habitants et donc de sa délibération du 27 novembre 2009 afin de pouvoir effectuer les versements liés à la Nouvelle Bonification Indiciaire à la date de la première délibération.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

> CONFIRME le classement du Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau dans la tranche démographique des communes de 2 000 à 10 000 habitants.

>AUTORISE les versements liés à la Nouvelle Bonification Indiciaire à la date de la première délibération

> TRANSMET cette délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques pour accusé de réception.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

LE PRESIDENT

Jean Pierre PEYS

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

MAISON DE L'EAU

Route de Morlaàs

64160 BUROS

Acte rendu exécutoire par
transmission en Préfecture le
06/05/2013
Publié le 06/05/2013

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_300413_1
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	5.7 - Intercommunalite
Objet de l'acte	Classement démographique du Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 06/05/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Olivier ROLIN - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130430-D_300413_1-DE
Date de transmission de l'acte	06/05/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 30 avril 2013

OBJET : Approbation du compte d'affermage du syndicat pour l'année 2012

Date de la convocation : 11 avril 2013

L'an deux mille treize et le trente du mois d'avril à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, FRECHOU, GARROT, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, OUSTRIC, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME, SANSOT et TRUCO

Etaient absents et excusés : 6

Nbre de délégués : 18

Nbre de délégués en exercice : 24

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 18

M GARROT a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante le compte rendu financier pour l'année 2012 de la SAUR Société fermière du service de production d'eau potable. Monsieur le Président expose le produit de la surtaxe syndicale pour un montant de **1 629 736.04 €** à laquelle il faut rajouter les frais de contrôle de **5 256.68 €** soit 1 635 019.72€.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> APPROUVE le compte d'exploitation de la SAUR pour l'année 2012.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean-Pierre PEYS**

**SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaàs
64160 BUROS**

Acte rendu exécutoire par
transmission en Préfecture le
06/05/2013
Publié le 06/05/2013

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_300413_2
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	1.2.2 - Contrat d'affermage
Objet de l'acte	Approbation du compte d'affermage du syndicat pour l'année 2012
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 06/05/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Olivier ROLIN - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130430-D_300413_2-DE
Date de transmission de l'acte	06/05/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 30 avril 2013

OBJET : Adoption du rapport du délégataire SAUR pour l'année 2012 et bilan de l'ARS sur la qualité des eaux distribuées en 2012

Date de la convocation : 11 avril 2013

L'an deux mille treize et le trente du mois d'avril à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, FRECHOU, GARROT, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, OUSTRIC, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME, SANSOT et TRUCO

Etaient absents et excusés : 6

Nbre de délégués : 18

Nbre de délégués en exercice : 24

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 18

M GARROT a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président présente au Comité Syndical, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport du délégataire SAUR pour l'année 2012, ainsi que le bilan de la qualité de l'eau distribuée en 2012, édité par l'Agence Régionale de Santé. Ces documents sont distribués aux syndicats primaires.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir approuver ces documents.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> **ADOpte le rapport du délégataire SAUR 2012 du SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU, ainsi que les comptes d'affermage et d'exploitation.**

> **ADOpte le bilan de la qualité de l'eau distribuée par le SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU en 2012 établi par l'Agence Régionale de Santé.**

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
Jean-Pierre PEYS

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaas
64160 BUROS

Acte rendu exécutoire par
transmission en Préfecture le
06/05/2013
Publié le 06/05/2013

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_300413_3
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	8.8 - Environnement
Objet de l'acte	Delib RAD et Bilan ARS 2012
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 06/05/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Olivier ROLIN - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130430-D_300413_3-DE
Date de transmission de l'acte	06/05/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 30 avril 2013

OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2012

Date de la convocation : 11 avril 2013

L'an deux mille treize et le trente du mois d'avril à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaients présents : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, FRECHOU, GARROT, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, OUSTRIC, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME, SANSOT et TRUCO

Etaients absents et excusés : 6

Nbre de délégués : 18

Nbre de délégués en exercice : 24

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 18

M GARROT a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU 2012. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean-Pierre PEYS**

**SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaàs
64160 BUROS**

Acte rendu exécutoire par
transmission en Préfecture le
06/05/2013
Publié le 06/05/2013

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_300413_4
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	8.8 - Environnement
Objet de l'acte	Delib RPQS 2012
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 06/05/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Olivier ROLIN - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130430-D_300413_4-DE
Date de transmission de l'acte	06/05/2013
Date de réception de l'accuse de réception	